

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
12 octobre 2022	07 octobre 2022	17	12	12	12	0	0

L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BAUQUIN Sylvie, COURREGES Ghislaine, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Mesdames BONNET Marie Josée, DELRIEU Nelly et MILESI Isabelle.

Absents : Madame DATTAS Betty et Monsieur CANO Anthony.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN CITY-PARK.

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'un « City-Park » : le projet a pour objet de mettre à disposition des habitants et notamment des jeunes, de nouvelles activités sportives sur une aire de jeux multisports, implantée place du Foirail.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Offrir plus d'activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (basket, volley..) sur un terrain multisport.
- Accueillir les jeunes (y compris les scolaires), les différentes associations dans un cadre sécurisé.
- Créer un lieu convivial qui favorise les rencontres intergénérationnelles.

Le coût prévisionnel total s'élève à 85 636,00 € HT.

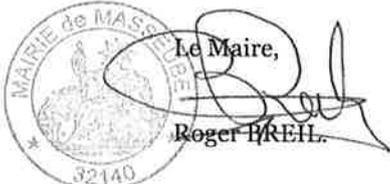
Le financement de l'opération s'établit comme suit :

➤ Subvention DETR 2022 (40%) sollicitée	34 254,40 €
➤ Subvention Région (20%) sollicitée	17 127,20 €
➤ Subvention Département (10%) sollicitée	8 563,60 €
➤ Le solde : fonds propre de la Mairie (30%)	25 690,80 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, le 1^{er} adjoint, à signer tous documents relatifs à la construction d'un « City-Park »
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, le 1^{er} adjoint à solliciter des subventions.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes.
- ⇒ de demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


 Le Maire,
 Roger BREIL.